

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 04 octobre 2022

Séance du 07 octobre 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 07 octobre à 20 h 00
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mme CASTRO Béatrice, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Absents excusés : Mme GERVILLE REACHE Danièle avec pouvoir à Mr RIGAULT Jean-Michel et Mr BIGE Arnaud.

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie
Mr PATUREAU Daniel a été désigné secrétaire de séance.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 05 septembre 2022 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 07 octobre 2022 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois d'octobre est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 26 050 € et les recettes prévisionnelles à 30 511 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin octobre s'élevant à 58 547 €, tenant compte de la trésorerie au 07 octobre d'un montant de 54 086 €.

Mr CINTRACT Michel, trésorier du Comité des Fêtes remet un chèque d'un montant de 650 € représentant un quart de la participation des commerçants pour les Soirées Gourmandes de l'été. Le conseil municipal remercie le Comité des Fêtes et charge le maire d'encaisser ce chèque au compte 758.

III – Subventions

Le maire informe qu'il a reçu une demande de subvention d'un montant de 200 € de l'association 19/20 Gym et que le dossier est complet. Le conseil à l'unanimité accepte de verser 200 € dont le montant sera imputé au compte 6574.

.

IV – Travaux

Le maire informe le conseil que l'ensemble du dossier concernant l'accessibilité de la salle des fêtes a été transmis aux services concernés de la DDT, Bâtiments de France et Préfecture. Les travaux devraient durer au maximum 6 mois. Pour ce qui est de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) instruit par la Préfecture, le dossier est également complet et sera instruit dans les meilleurs délais.

Le dossier concernant la Place du 8 Mai sera déposé début 2023.

V – Guinguette des Sources

Après avoir réuni la commission « Guinguette » et présenté au conseil municipal les propositions de cahier des charges et de convention, il est décidé de faire une mise à

disposition annuelle pour un montant de 7 200 € (montant qui prend en compte le remboursement d'emprunt, les abonnements d'électricité et téléphone, et les dépenses d'entretien du matériel). Le maire est chargé de faire de la publicité pour la recherche de gérants.

XI – Affaires diverses

- a) Conseil d'école de Courson les Carrières : Mme CASTRO s'y rendra
- b) Le maire informe le conseil que Mr SIGORINI Philippe, chef de corps de CPI de Druyes va faire valoir son droit à la retraite au 21 décembre 2022 et propose Mr SIGORINI Aurélien pour son remplacement. Le conseil municipal après avoir eu l'avis de la Commission Pompiers de la Commune, accepte le départ de Mr SIGORINI Philippe et la candidature de Mr SIGORINI Aurélien. Le maire est chargé d'établir tous documents relatifs à cette affaire.
- c) Mme BIGE Sarah demande que soient signalés par des panneaux les gravillons situés vers l'embranchement de Fontenailles.
- d) Mr PATUREAU Daniel propose de couper l'électricité pour le chauffage à l'aire de service pour la période hivernale ce qui fermerait l'accès aux camping-cars. Un relevé de consommation va être fait pour justifier la fermeture ou pas.

Prochain conseil le lundi 7 novembre 2022 à 20 h 00